# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DAIGNEAU



## RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le 12 février 2018

**Présences**: Caroline Dupuis, Marie-Josée Ferland, Éloïse Dumontet, Isabelle Duclos, Shawn Dionne, Sophie DeBlois, Jacinthe Dodier, Chantal Chevalier, Nathalie Bruneau, Line Martineau et Sylvie Pitre, Maryse Bélanger.

Absences: Karine Benoit, Rachel Poirier et Cynthia Ménard

#### 1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71

Ouverture de la réunion à 18h30. Lecture de l'article 71 par Shawn Dionne

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Maryse Bélanger propose l'adoption de l'ordre du jour.

## 3.Les questions éducatives

#### a) Programme d'anglais intensif.

Pour faire suite à la rencontre du 18 janvier, le personnel s'est rencontré le 5 février afin de discuter du programme d'anglais intensif. Les enseignants questionnent les critères d'admission et souhaitent que seuls les élèves forts soient admis dans le programme. Il a été suggéré d'offrir le programme aux élèves de 5<sup>e</sup> année et de 6<sup>e</sup> année en continuité. Afin d'assurer la stabilité du personnel, le programme serait offert de la façon suivante : 5 mois/5 mois. De cette façon, il n'y a qu'une transition en milieu d'année. Le conseil d'établissement propose qu'on adopte le programme d'anglais intensif 5 mois/5 mois et que les élèves de 5<sup>e</sup> année terminent l'année par la partie académique et qu'ils poursuivent en 6<sup>e</sup> année avec l'académique également. Ainsi les élèves commencent et terminent le programme en anglais. Proposé par Shawn Dionne et approuvé à l'unanimité.

Résolution :17-18-193

#### b) Approbation de la grille-matière

La direction présente la nouvelle grille-matière pour répondre au programme 5 mois /5 mois. Sophie DeBlois propose d'approuver la nouvelle grille-matière 2018-2019. Approuvée à l'unanimité.

Résolution :17-18-194

| 4 T  |           | 4 •    |        | ,        | /     |    |
|------|-----------|--------|--------|----------|-------|----|
| /    | 2C (1     | 110011 | me (   | TON      | aral  | AC |
| 7.1. | -5 u      | uestic | JIIS E | 2C11     | cı aı | CD |
|      | · · · · I |        |        | <b>-</b> |       |    |

### a) L'acte d'établissement 2018-2019

La direction présente l'acte d'établissement 2018-2019, la capacité d'accueil passe de 440 élèves à 532 pour l'an prochain suite à l'agrandissement. Ce document est en consultation.

# 5.Levée de l'assemblée

| L'ordre du | jour | étant | éρι | iisé, | l'assemblé | ée est | levée à | 7h25 |
|------------|------|-------|-----|-------|------------|--------|---------|------|
|------------|------|-------|-----|-------|------------|--------|---------|------|

SYLVIE PITRE

SHAWN DIONNE

DIRECTRICE, ÉCOLE DAIGNEAU

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT